

Chapitre 6

QCM

Réponse unique

- 1. c.** est déterminée par la différence entre ses actifs et son passif.
- 2. a.** épargne < dépenses = besoin de financement.
- 3. d.** les ménages sont en capacité de financement.
- 4. a.** le besoin de financement est lié aux flux de trésorerie.
- 5. b.** par l'épargne.

Plusieurs réponses possibles

- 6. c et d.** à une situation budgétaire annuelle. à la différence entre dépense.
- 7. a et d.** à la somme des emprunts nécessaires pour combler les déficits cumulés. à un stock d'emprunts.
- 8. b et c.** le service de la dette correspond au remboursement du capital et des intérêts. la charge de la dette correspond au remboursement des intérêts de la dette.
- 9. b et c.** des institutions financières spécialisées. des banques.
- 10. b.** des marchés des capitaux.

Réponse à justifier

- 11. a, b et d.** L'épargne permet d'anticiper les aléas de la vie. L'épargne permet de constituer un patrimoine. L'épargne permet de réaliser des profits.
- 12. b.** Le revenu permanent repose sur le principe de rationalité intertemporelle des agents.
- 13. b et c.** L'épargne est une fonction croissante du taux d'intérêt. L'épargne est une renonciation à une consommation immédiate.
- 14. a, c et d.** Elle est financée par l'ensemble des opérations réalisées par l'agence France Trésor. Elle est financée par la vente d'obligations d'Etat. Elle est financée par la vente d'obligations assimilables du Trésor (OAT).
- 15. a et b.** L'EBE. Le BFR.

EXERCICES

EXERCICE 1 — LES FRANÇAIS ET L'ÉPARGNE

1. Analysez l'épargne financière des ménages français.

À l'aide du document 1 relatif au taux de détention des produits financiers des ménages français, on peut constater dans un premier temps l'importance des livrets (86.7 % de détention), c'est-à-dire une épargne facilement liquide (en cas de besoins) et/ou soumis à des conditions avantageuses (fiscalement et/ou pour les jeunes avec un taux d'intérêt "boosté").

Dans un deuxième temps, l'assurance-vie (41.7 %) avec notamment une majorité d'épargne liée au logement : 21.3 % pour le PEL (qui permet un apport pour un achat immobilier mais aussi d'obtenir des taux d'intérêt plus faibles de la part des banques). L'épargne de prévoyance se situe à 19.1 % de détention avec le contrat de retraite ou le PERP.

Enfin, peu de ménages français disposent de valeurs mobilières (plus risqués compte tenu de la potentielle volatilité des cours) tout comme l'épargne salariale (15.6 %).

2. Analysez l'évolution de l'épargne et du patrimoine des ménages français.

À l'aide du document 2, nous voyons que le taux d'épargne des ménages en France se situe entre 15 et 20 % du revenu disponible brut en situation économique "normale". On constate que les crises (économiques, géopolitiques, des dettes souveraines ou encore sanitaires) entraînent un surcroît d'épargne.

En effet, on distingue l'épargne de placement (volonté de spéculation), de l'épargne de prévoyance (pour préparer son avenir et/ou prévoir un achat ou investissement plus conséquent dans le futur) de l'épargne de précaution. C'est cette dernière qui est apparue en phase de crise dès 1971 puis 1973 (premier choc pétrolier). Sur la décennie 1980-1990, la baisse des taux d'intérêt et les difficultés économiques ont généré des baisses conséquentes de l'épargne (moins de 13 % avec un niveau extrêmement faible de l'épargne financière sur la période - de 5 %).

Enfin, la crise sanitaire a généré un "surplus" d'épargne de précaution puis de spéculation à la réouverture des économies et de reprise de la croissance économique.

EXERCICE 2 — LES FINANCES PUBLIQUES

1. Repérez les principales caractéristiques de l'endettement français.

À l'aide du document 1, nous constatons que la dette publique française (brute) représente environ 110 % du PIB sur la période 2021-2024 avec un taux de croissance autour de + 3.9 %/an. Le déficit public atteint s'articule autour de 5.2 % du PIB. Ce qui caractérise cet endettement c'est le niveau de dépenses publiques annuel qui ne permet pas de faire face aux recettes. De plus, pour aider à la reprise économique post-crise sanitaire, le gouvernement n'a pas voulu augmenter les recettes publiques (impôts et prélèvements obligatoires) face à une augmentation - dans le même temps - des dépenses publiques (confinement, chômage partiel et aides sectorielles). Ainsi, année après année, les dépenses publiques étant supérieures aux

recettes publiques, la dette atteint 113 % du PIB en 2024 très loin des engagements du PSC (Traité de Maastricht) imposant une dette publique maximale de 60 % du PIB.

2. Analysez le niveau d'endettement de la France en UE.

À l'aide du document 1, nous constatons que la dette publique française (brute) représente environ 110 % du PIB sur la période 2021-2024 avec un taux de croissance autour de + 3.9 %/an. Le déficit public atteint s'articule autour de 5.2 % du PIB. Ce qui caractérise cet endettement c'est le niveau de dépenses publiques annuel qui ne permet pas de faire face aux recettes. De plus, pour aider à la reprise économique post-crise sanitaire, le gouvernement n'a pas voulu augmenter les recettes publiques (impôts et prélèvements obligatoires) face à une augmentation - dans le même temps - des dépenses publiques (confinement, chômage partiel et aides sectorielles). Ainsi, année après année, les dépenses publiques étant supérieures aux recettes publiques, la dette atteint 113 % du PIB en 2024 très loin des engagements du PSC (Traité de Maastricht) imposant une dette publique maximale de 60 % du PIB.

EXERCICE 3 — LES PME ET LA CRISE

1. Les entreprises françaises ont-elles les capacités de résister à la crise ?

À l'aide du document 1, nous pouvons observer que le tissu entrepreneurial français affiche une solidité financière surprenante et aborde la période actuelle avec des fondamentaux plus robustes qu'avant la crise du Covid-19. En s'appuyant sur l'analyse des données de la Banque de France (portant sur 1,6 million de PME et ETI), on constate trois indicateurs clés de cette résilience. **Une rentabilité préservée** : Malgré le ralentissement économique, le taux de marge a progressé entre 2019 et 2024. Il est passé de 22,6 % à 23,8 % pour les PME, et de 24 % à 26,2 % pour les ETI. **Un désendettement et des fonds propres renforcés** : Le taux d'endettement brut a diminué, notamment grâce à la consolidation des capitaux propres. Chez les ETI, ce ratio est tombé à 100 % en 2024 (contre 109 % en 2019 et 120 % en 2020). De plus, les entreprises remboursent activement leurs dettes de crise : fin 2024, 67 % des Prêts Garantis par l'État (PGE) accordés aux PME étaient déjà remboursés. **Une trésorerie confortable** : Le niveau de liquidités des PME s'est nettement amélioré, passant de 40 jours de chiffre d'affaires en 2019 à 53 jours fin 2024.

Ce panorama globalement positif cache une polarisation du tissu économique. La part des sociétés fragiles (présentant un risque de défaut de paiement) progresse pour la quatrième année consécutive.

2. Comment les entreprises françaises réagissent-elles face à l'incertitude ?

À l'aide du document 2, il apparaît clairement que le manque de visibilité politique, budgétaire et géopolitique génère de la part des entreprises une stratégie de défense de leur trésorerie. Ainsi, les entreprises cherchent à sécuriser leurs propres comptes en retardant le paiement de leurs fournisseurs. C'est une réaction d'auto-préservation mécanique face au risque. De même, l'explosion des retards de paiement (généralisée au premier semestre 2025) atteint désormais 14,1 jours (contre 13,5 fin 2024). Aussi, la rupture de la confiance interentreprises (moins d'une entreprise sur deux (45 %) paie désormais ses fournisseurs à l'heure) peut créer un effet "boule de neige" sur l'ensemble des échanges. De plus ce

phénomène est particulièrement alimenté par les "grands comptes" (grandes entreprises) qui retiennent près de 15 milliards d'euros de "crédit inter-entreprises" dans leurs caisses au détriment des PME et des artisans.